



LA PLAINE DES PALMISTES

**Affaire n°22-191218 : Vente parcelle communale
constructible cadastrée AT 690 sise à la rue DELOZIER
Modification de l'acquéreur**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **12 décembre 2018** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **17**

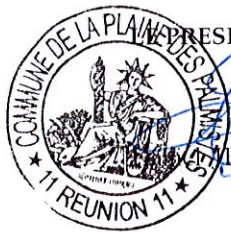
Absent (s) : 09

Procuration (s) : 03

Total des votes : 19

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



PRESIDENT,

Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU DIX-NEUF DÉCEMBRE

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le **DIX-NEUF DÉCEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint .

PRÉSENTS Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

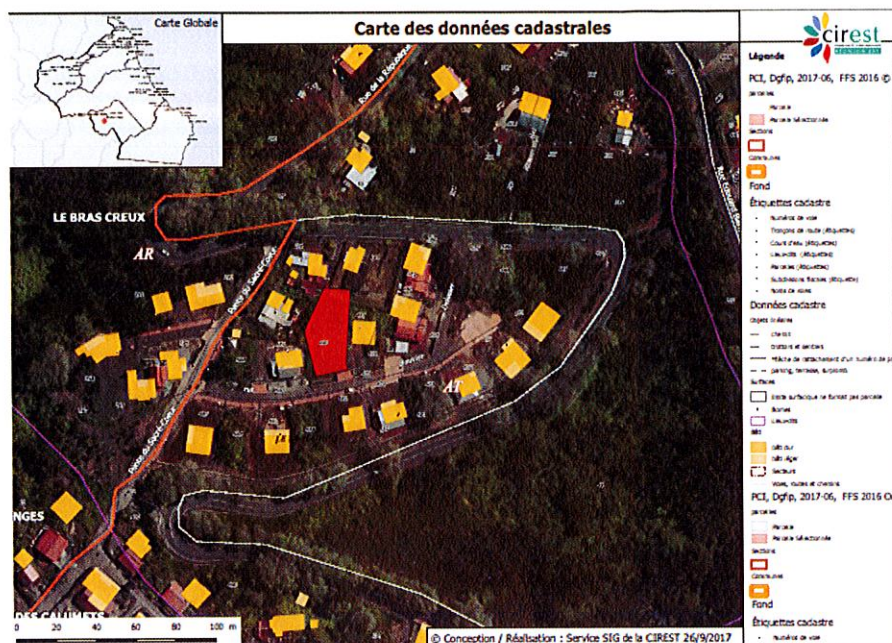
ABSENT(S) : Marc Luc BOYER Maire - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - GUERIN Jacques conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - à Aliette ROLLAND conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale -

PROCURATION(S) : Jean Noël ROBERT conseiller municipal à Priscilla ALOUETTE - Ghislaine DORO conseillère municipale à DE ALMEIDA SANTOS Sylvie Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET -

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20181219-DCM22-191218-
DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

Affaire n° 22-191218 :
Vente parcelle communale constructible cadastrée AT 690 sise à la rue DELOZIER
Modification de l'acquéreur

Pour rappel, le Conseil Municipal avait validé la cession de ce bien à Monsieur BEEKHY Fadil dans sa séance de décembre 2017 par délibération N° 25-141217. Par courrier en date du 14 novembre 2018, ce dernier nous demande d'accepter de faire la cession au profit de la SCI NAIFA sise au 27 rue des Jamblons à Saint-Benoit.



Il s'agit de la vente de la parcelle de terrain située à la rue Bouvier DELOZIER, référencée AT 690 pour une surface de 697 m².

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce changement dans la désignation de l'acquéreur. Les autres conditions restent inchangées. Cette offre est assortie d'un délai de 6 mois, à réception de la décision du Conseil Municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la Commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, 1 élu absent au moment du vote (René HOAREAU) :

- **VALIDE** la cession du terrain référencé AT 690 de 697 m² à la SCI NAIFA, aux conditions sus nommées au prix de 66 500 €, hors frais notariaux restant à charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

(Pièce-jointe : Lettre de BEEKHY Fadil en date du 14 novembre 2018)

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme
LE PRÉSIDENT

Abdoûlê Babarindé Daniel
74-219740065-20181219-DCM22-191218-DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

BEEKHY Fadil
21 rue Raymond Vergès
97470 SAINT BENOIT
0692 777 253

A St-Benoit, le 14 Novembre 2018



Mairie de la Plaine des Palmistes

A l'attention de Monsieur le Maire,

Objet: Acquisition de parcelle
Parcelle AT 690

Monsieur le Maire,

suite à la commission du 04 décembre 2017, j'ai l'honneur d'être le futur propriétaire de la parcelle AT 690 situé au rue de bouzier delozier.

Toutefois, je sollicite votre bienveillance car j'aimerais acquérir ce bien au nom de ma SCI et non à mon nom personnel.

voici les informations concernant la SCI

SCI NAÏFA

27 rue des jamblons 97470 SAINT BENOIT

Vous trouverez ci-joint les statuts de la SCI.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma demande,

veuillez croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations respectueuses.

FADIL BEEKHY